

La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

Déclaration du groupe de la Coopération

Sur un sujet délicat, l'avis du CESE dessine la cartographie des différentes pistes qui permettraient de faire face au défi considérable du financement de notre protection sociale.

Pour le groupe de la coopération cette réflexion doit s'inscrire dans une double prise en compte :

- d'une part, le maintien d'un niveau élevé de protection sociale basé sur l'universalité et la redistribution, prenant en compte les plus faibles ; si notre pays a moins souffert que d'autres des effets de la grave crise financière et économique, c'est bien parce que les amortisseurs sociaux, à la base de notre pacte républicain, ont pleinement fonctionné ;
- d'autre part, notre pays évolue dans un contexte de mondialisation ne mettant pas seulement en concurrence les biens et les services, mais aussi les systèmes sociaux et de plus en plus les modes de vie eux-mêmes. Comment, dès lors, préserver la compétitivité de nos entreprises ? Celles-ci sont vivement confrontées à des concurrents dont les coûts de production sont moindres, puisque dans notre pays le financement de la protection sociale repose encore très largement sur le travail ; dans certains secteurs, c'est la survie de nos entreprises coopératives, qui sont en grande majorité des PME, qui est en jeu. Comment tenir un discours sur la réciprocité des obligations sociales et environnementales entre les États, quand existent de tels droits de douane à l'envers ? La nette dégradation des performances françaises en matière de commerce extérieur est, à cet égard, particulièrement inquiétante.

Dans ce contexte, la piste d'un financement de la protection sociale *via* une augmentation ciblée de la TVA, mériterait un examen plus approfondi sur les modalités de sa mise en oeuvre, d'autant que les techniques modernes le permettent aujourd'hui. Concernant son impact sur la consommation, les conséquences défavorables d'une hausse de la TVA sur les ménages modestes pourraient être évitées, notamment si les produits de première consommation en sont exonérés et si la hausse n'est pas répercutée intégralement par les commerçants : or, il a souvent été observé une répercussion partielle voire nulle quand la TVA est passée à 20,6 % car les commerçants peuvent limiter leur marge en période de crise. À l'inverse, la baisse de la TVA sur la restauration de 19,6 à 5,5 % a été très peu répercutée... En Allemagne, sous le gouvernement Schroeder, la hausse de la TVA de 15 à 19 %, se substituant partiellement aux cotisations sociales pesant sur les salaires, a permis à l'industrie allemande un regain de compétitivité dont le pays apprécie aujourd'hui le résultat.

Concernant les cotisations sociales, le nombre de dispositifs d'exonérations ou d'abattements de cotisations existants démontre que le système français de cotisations

sur les salaires est inadapté à la mondialisation. Il prime les importations à bas coûts, voire la fraude et le travail illégal en général, qui eux, ne supportent pas le financement de la protection sociale.

Parmi les autres modalités de financement identifiées dans l'avis du CESE, la hausse de la CSG pourrait constituer également une piste sérieuse, même si la CSG est également devenue complexe par sa déductibilité partielle de l'impôt sur le revenu, dont le dispositif a un temps été justifié par un basculement de cotisations sociales vers la CSG. Au taux constant et unifié à 7 % par exemple, la non déductibilité de l'impôt sur le revenu (qui était la règle à la création de la CSG) permettrait d'accroître le rendement global de l'impôt en affichant une baisse de taux.

« *S'il n'y a pas de solution miracle* », notre pays se doit de tenter des réformes qui ont pour objectif de le rendre plus compétitif, mieux armé pour maîtriser les effets de la mondialisation, tout en préservant la solidarité indispensable à la cohésion nationale.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.